



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

CHU de Caen

Question au Gouvernement n° 976

Texte de la question

CHU DE CAEN

Mme la présidente . La parole est à M. Joël Bruneau.

M. Joël Bruneau . Madame la ministre de la santé, la semaine dernière, nous avons appris que le service d'urgences du CHU de Caen n'accueillerait plus d'internes.

Avec mes collègues, le maire de Caen et le président de la communauté urbaine de Caen la mer, nous vous avons déjà alertée. Je tiens d'ailleurs à vous remercier pour la mobilisation de la réserve sanitaire, solution qui n'est malheureusement que temporaire face à une crise aiguë qui fait suite à plusieurs mois de difficultés récurrentes.

Cette décision de retrait des internes est inédite et grave car elle remet en cause deux des missions centrales d'un CHU : former et soigner.

Je tiens à apporter tout mon soutien aux internes et personnels soignants du CHU touchés par cette situation, qui n'est pas spécifique à Caen, mais reflète une faille majeure dans l'organisation de notre système de santé et plus particulièrement dans celui des urgences.

En effet, alors que nous manquons d'urgentistes hospitaliers, les hôpitaux publics peuvent se livrer à une concurrence malsaine – comme dans le Calvados – aboutissant à une répartition des praticiens sans lien avec le nombre de patients accueillis sur chaque site.

Cette situation découle de problèmes d'ordre organisationnel à l'échelle du groupement hospitalier de territoire, mais aussi d'un manque d'attractivité de l'hôpital public, notamment pour les missions à fortes contraintes, comme les urgences.

Le gouvernement compte-t-il engager un travail de fond sur l'attractivité de l'hôpital public, notamment du métier de médecin urgentiste ? Le gouvernement compte-t-il doter les ARS ou les GHT d'outils juridiques qui leur permettent de mieux organiser les soins ? Une coopération entre établissements pourrait aboutir à la création d'équipes médicales de territoire, à tout le moins à la définition d'une quotité obligatoire de travail dans l'établissement support pour tout praticien urgentiste dans un même territoire ?

Les élus locaux et moi-même sommes à votre disposition pour évoquer plus longuement la situation.
(Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT ainsi que sur quelques bancs des groupes SOC et Dem.)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . Je vous remercie pour votre question concernant le CHU de Caen et son service d'urgences, où les internes n'ont pas pu entamer, au 1er novembre, leur stage de six mois, du fait de l'absence d'encadrants. Ce service n'aura donc pas d'internes pendant six mois.

Notre pays compte 612 services d'urgences, que nous suivons de très près en essayant notamment d'anticiper et d'agir pour éviter de telles difficultés.

D'ailleurs, il me semble important, alors que l'épidémie hivernale arrive, de rappeler à nos concitoyens que la vaccination contre la grippe, des personnes âgées de plus de 65 ans et de santé fragile, permettra d'éviter que les services d'urgences, dans les semaines qui viennent, ne soient très encombrés.

Pour revenir au CHU de Caen, nous avons immédiatement pris des mesures. D'abord, j'ai demandé à l'ARS de diligenter un rapport pour comprendre les raisons de ces difficultés. Ensuite, nous avons envoyé une réserve sanitaire composée d'urgentistes qui consolideront et soutiendront l'équipe actuelle. Enfin, grâce à la prime de solidarité territoriale, nous avons fait en sorte que les urgentistes des autres établissements puissent venir renforcer l'équipe. Nous avons donc activé les différents leviers possibles. Je remercie d'ailleurs les professionnels qui s'activent pour faire fonctionner ce service – certes régulé par le Samu, les personnes devant d'abord appeler le 15 pour s'y rendre.

Vous demandez comment nous allons avancer, notamment avec les groupements hospitaliers de territoire. C'est un enjeu très important, puisque plusieurs rapports montrent que ces groupements, là où ils fonctionnent, aident les établissements les plus en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Joël Bruneau](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 976

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 novembre 2025